

**COMMUNE DE VALEZAN
COMPTE-RENDU DE RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
MERCREDI 19 MARS 2014**

L'an deux mil quatorze et dix neuf du mois de mars, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme Véronique GENSAC, Maire,

Présents: CHENU Pascal, PELLICIER Guy, BUTHOD Marie-Cécile, CHIRAT Yannick, USANNAZ Bernard, HANRARD Bernard, CLEYRAT Christian, MORIN Sébastien,

Absents : JORIOZ Jean Maurice,

Secrétaire : PELLICIER Guy

I - URBANISME :

Déclaration de travaux : néant

II – DELIBERATIONS :

1 - Vote du budget primitif- Budget Eau & Assainissement - Exercice 2014

Madame la Maire soumet aux Membres du Conseil Municipal les propositions budgétaires pour l'exercice 2014.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal:

- ✓ Adopte à l'unanimité le budget primitif de la commune pour 2014 qui s'équilibre de la façon suivante :

Section fonctionnement	
Dépenses	68 704.37 €
Recettes	91 786.07 €
Reports (déficit)	- 23 081.70 €

Section investissement	
Dépenses	147 991.08 €
Recettes	38 121.93 €
Reports (excédent)	109 869.15 €

2- Vote du budget primitif- Budget Principal - Exercice 2014

Madame la Maire soumet aux Membres du Conseil Municipal les propositions budgétaires pour l'exercice 2014.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal:

- ✓ Adopte à l'unanimité le budget primitif de la commune pour 2014 qui s'équilibre de la façon suivante :

Section fonctionnement	
Dépenses	464 224.69 €
Recettes	304 007.00 €
Reports (excédent)	160 217.69 €

Section investissement	
Dépenses	1 054 539.76 €
Recettes	835 006.81 €
Reports (excédent)	219 532.95 €

3- Vote des taux d'imposition pour l'exercice 2014 :

Madame la Maire expose au Conseil Municipal qu'il doit se prononcer sur les différents taux d'imposition des quatre taxes locales.

Madame Le Maire propose de ne pas augmenter les taux pour 2014 et de conserver les mêmes valeurs que l'année passée.

Madame Le Maire soumet donc les taux suivants :

	Taux 2012 pour rappel	Taux 2013 pour rappel	Taux votés pour 2014
Taxe d'habitation	19.85	19.85	19.85
Taxe foncière (bâti)	19.47	19.47	19.47
Taxe foncière (non bâti)	213.54	213.54	213.54
CFE(cot. Fonc. Ent.)	35.29	35.29	35.29

Unanimité du conseil

4- Avenant de la Convention SYSOCO (location antenne radio) :

Madame La Maire fait part au Conseil Municipal que la Société SYSOCO nous a contactés car elle envisage de faire des investissements sur le site « Le Sézalet » (remplacement du chalet des antennes). Aussi, afin de pérenniser leur investissement, cette société aimerait signer avec la commune un avenant permettant d'engager les parties sur une durée de location plus longue (9 années). Ceci permettrait de rassurer leur client (service des routes du Conseil Général 73 assurant le déneigement de la voirie) sur la pérennité du service rendu.

Elle propose de signer un avenant de prolongation de la durée de la convention sur une durée de neuf ans, les autres clauses restent inchangées.

Après délibération, le conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter l'avenant à la convention.
- d'autoriser Madame La Maire à signer les documents nécessaires à la mise en place de cette opération.

5 Autorisation de signer une convention temporaire d'occupation du domaine privé ou public pour l'installation d'un panneau d'information touristique

Madame La Maire fait part au Conseil Municipal que la Communauté de Communes des Versants d'Aime, dans l'application du projet « Vignes & Terroirs » désire implanter un panneau d'information touristiques le long d'itinéraires de randonnée qui a pour objectif de délivrer une information sur les pratiques agricoles, les produits du terroir et l'évolution des paysages au cours des siècles

Ce panneau d'information serait implanté en bordure d'une épingle de la route du Praz sur la commune de Valezan.

Après délibération, le conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter l'implantation de ce panneau et de signer la convention.
- d'autoriser Madame La Maire à signer les documents nécessaires à la mise en place de cette opération.

6 - Régularisation de la route de la Leissière : 3ème partie

Madame la Maire propose au Conseil Municipal la régularisation de la route de la Leissière et l'acquisition à titre gratuit des parcelles cadastrées ci-dessous :

- **Madame COLLOMB Thérèse**
 - C 135 : C 1847 pour une contenance de 136 m²
 - A 486 : A 551 pour une contenance de 905 m²
 - A 487 : A 547 pour une contenance de 27 m²
 - A 487 : A 548 pour une contenance de 23 m²
 - A 485 : A 550 pour une contenance de 40 m²
- **Mme COLLOMB Emma**
 - A 477 : A 588 pour une contenance de 1 m²
 - A 478 : A 584 pour une contenance de 11 m²
 - A 478 : A 585 pour une contenance de 15 m²
- **Indivision BUTHOD GARCON**
 - B 21 : B 817 pour une contenance de 85 m²
- **Mr SILVESTRE Jackie et Mme BUTHOD GARCON Elise**
 - C 266 : C 1938 pour une contenance de 162 m²
- **Mme BUTHOD GARCON Nathalie**
 - C 107 : C 1919 pour une contenance de 26 m²
- **Mme BUTHOD GARCON Nelly**
 - B 9 : B 756 pour une contenance de 53 m²
- **Mr et Mme BUTHOD Raymond**
 - A 80 : A 545 pour une contenance de 464 m²
 - B 98 : B 745 pour une contenance de 123 m²
 - B 552 : B 695 pour une contenance de 183 m²
 - B 552 : B 696 pour une contenance de 36 m²

- C 112 : C 1788 pour une contenance de 149 m²
- C 275 : C 1785 pour une contenance de 84 m²
- C 1093 : C 1792 pour une contenance de 55 m²
- C 1147 : C 1790 pour une contenance de 403 m²
- **Mr BUTHOD GRAND JEAN Alain**
- C 1417 : C 1854 pour une contenance de 64 m²
- **Mme BUTHOD GARCON Marie Chantal**
- B 20 : B 835 pour une contenance de 95 m²
- **Mme BUTHOD GARCON Marie Danielle**
- B 35 : B 832 pour une contenance de 54 m²
- **Mme BRIANCON ROUGE Christiane et Françoise**
- C 110 : C 1899 pour une contenance de 20m²
- C 26 : C 1896 pour une contenance de 91 m²
- **Mr BOURGEOIS Delphin**
- C 1221 : C 1963 pour une contenance de 5 m²

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** la régularisation de la route de la Leissière et l'acquisition à titre gratuit des parcelles cadastrées ci-dessus.
- **PREND ACTE** que la régularisation de la route de la Leissière par l'acquisition sera faite en la forme administrative et que l'acte de cession sera reçu par Madame le Maire, en sa qualité d'officier public.
- **DONNE POUVOIR** au 1^{er} ou au 2^{ème} adjoint au Maire de représenter la Commune de Valezan à l'acte de cession et l'autorise à signer toute pièce se rapportant à cet acte.

III – DIVERS :

Dossiers en cours :

Les travaux de la future mairie sont en cours.

- La grue va être installée jeudi 20 mars 2014
- Le gros œuvre du sous-sol est sur le point d'être terminé
- Le toit va être démonté fin de semaine ou début semaine prochaine
- Le mur des parkings est en cours de réalisation

Parcelle D 357 : chemin en BND

- La commune ne désire pas acquérir cette parcelle

Madame Le Maire,
V. GENSAC

Le secrétaire,
G.PELLICIER